Lettre des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, SUD au président de France Télécom

Monsieur le Président,

L'actualité est à nouveau marquée par des drames au sein de l'entreprise, trois nouveaux suicides sont intervenus depuis la mi-juillet.

La lettre laissée par notre collègue de l'UPR SE à Marseille met à nouveau en cause la politique de management de la direction de France Télécom. Une enquête du CHSCT est en cours et devra déterminer les circonstances qui ont mené ce collègue à ce geste désespéré.

Depuis des mois les organisations syndicales vous sollicitent pour aborder les sujets des risques psychosociaux et le risque suicidaire.
Alors que vous refusez systématiquement d'entendre les propositions des organisations syndicales tant au CNSHSCT qu'à la commission stress, il est inadmissible que vous vous serviez de ces instances comme alibi pour occulter la responsabilité pleine et entière de l'employeur vis à vis de la santé de son personnel.

Les causes de la souffrance au travail sont identifiées et les rapports de la médecine du travail en attestent : intensification du travail, suppressions d'emplois, fermetures de services et déplacements de salariés, changements de métier, mobilités contraintes, pressions sur les départs, absence de formation, de reconnaissance, perte d'identité de nombreux métiers, management par l'intimidation, la menace, perte de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle…

Il est urgent d'y mettre un terme et que l'entreprise prenne enfin en considération autre chose que la seule rentabilité financière de court terme dans ses choix de gestion. Les salariés ont besoin d'actes concrets et de reconnaissance.
C'est, possible ! D'après votre présentation des résultats du 1er semestre, la santé de l'entreprise est bonne. Celle des actionnaires l'est assurément ! Quid de celle des salariés

Nous vous demandons :

- **De montrer clairement aux salariés que vous êtes déterminé à chasser la souffrance au travail de notre entreprise et que c'est désormais une priorité du Comex, en cohérence avec l'engagement de Politique Santé qui date déjà de 2005.**
- **D'assurer sans délai votre obligation en tant qu'employeur : protéger la santé physique et mentale des salariés**
- **De répondre enfin favorablement à la demande de négociations dès la rentrée pour la déclinaison dans le groupe des dispositions de l'accord interprofessionnel sur le stress intégrant les questions d'organisation et de conditions de travail, de méthode de management…**
- **D'inscrire à l'ordre du jour du CNSHSCT du 10 septembre la question des suicides à France Télécom**
- **De prendre en compte ces évènements dans la future intervention de l'ANACT**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération

Paris, le 04 août 2009

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr - e-mail : fede@cgt-fapt.fr